



LES ECHOS



EDITO

Pour les communes de la CCMP le chantier de l'année 2019 concernera le « grand cycle de l'eau ». En effet la loi NOTRE confie aux communautés de communes la gestion de l'eau des communes qui les composent. Ainsi l'eau potable, les eaux usées et leur retour dans le milieu naturel constituent le « petit cycle de l'eau » totalement artificiel. Le « grand cycle » lui, est constitué de l'évaporation, des précipitations, du ruissellement, de l'infiltration dans le sol ou le retour dans les rivières et la mer. Ces deux cycles très voisins seront donc gérés par la CCMP. Si l'on rajoute la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique des Territoires et Affirmation des Métropoles) qui voit l'état transférer sa compétence dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), vous comprendrez que cette compétence devienne à terme, un monument nécessitant dès cette année, la création d'un service dédié au sein de la CCMP. Ce service sera composé de plusieurs cadres et techniciens. S'il semble que le législateur ait vu juste en regroupant toutes ces missions très transversales, la mise en musique d'une telle compétence nécessite d'harmoniser tous les systèmes de gestion des six communes qui composent la CCMP. Chacune d'entre elles ayant délégué par contrat à des prestataires différents, pour une durée différente, la distribution de l'eau et de l'assainissement. C'est donc un très gros chantier que votre serviteur a en charge, par délégation du Président de la communauté de communes.

Pierre GOUBET,
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ZOOM SUR EN PAGE 2



- ⊙ Une année riche en investissements

VIE MUNICIPALE PAGES 3 A 5

- ⊙ Retour sur le conseil municipal du 7 février 2019
- ⊙ Budget 2019
- ⊙ Service de portage de repas à domicile
- ⊙ Inscription sur les listes électorales
- ⊙ Remise de chèque au Téléthon
- ⊙ Les travaux

VIE ASSOCIATIVE PAGES 5 A 9

- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ Club Amitié Loisirs
- ⊙ La boîte française
- ⊙ CT Dombes
- ⊙ Le Foyer Saint Maurice
- ⊙ Vertical Côtère
- ⊙ Twirling bâton
- ⊙ Les jeunes sapeurs pompiers
- ⊙ Ain Sud Foot
- ⊙ OBSM
- ⊙ Sou des écoles

VIE PRATIQUE PAGES 9 A 10

- ⊙ 80 ans de mariage : Noces de chêne
- ⊙ Grand Parc - Bateau Evasion
- ⊙ Côtère Avenir
- ⊙ Les épidémies hivernales
- ⊙ Mission Locale Jeunes : Présentations des métiers de l'armée de terre
- ⊙ Agenda - Etat Civil - Permanences

UNE ANNEE RICHE EN INVESTISSEMENTS

2019 sera une année riche en investissements. Dans ce zoom, l'équipe des Echos vous en retrace les plus marquants, dont certains impacteront directement la vie et le confort des Mauriciens.

Les travaux de bâtiments, une ligne importante pour un montant de 467 605 € : on y trouve parmi les plus gros postes : à la Sathonette, le remplacement des volets et l'agrandissement du restaurant scolaire pour 174 167 € ;



A l'EAJE/cité de la Petite Enfance Françoise Dolto : la création d'une structure de jeu extérieur, la climatisation de 2 pièces, la mise en place de pièges à son, divers petits travaux, pour 40 500 € ;



A l'école élémentaire : le remplacement du portail, des travaux de toiture, le changement d'huissieries, la mise en place d'alarme anti-intrusions, la rénovation de toilettes, pour un montant de 35 062 € ; à la mairie : la reprise de l'éclairage extérieur, la pose de garde-corps, des travaux d'isolation pour 27 876 € ; des travaux de mise aux normes électriques et de réfection de toiture à l'ancienne église pour 20 000 € ; des travaux de menuiserie au tennis pour 20 000 € ; à l'école maternelle avec le remplacement de sol souple, l'accès internet dans les salles de classe, pour un montant de 14 500 € ; enfin les mises en accessibilité de la mairie, de l'école élémentaire et de la crèche, prévues pour un montant de 87 000 € (Rappelons que la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux pouvant recevoir du public est planifiée jusqu'en 2021).

La ligne intitulée opérations avec un montant de 109 822 € comporte principalement : des travaux restant à réaliser sur le secteur des Folliets et l'aménagement d'un espace multisports sur l'esplanade Denis Papin.



Sur la ligne voirie qui s'élève à 937 146 €, il faut citer la réfection du pont Maurice Cuzin pour un montant de 329 000 € ; divers travaux de voirie qui comportent : la réfection de la rue des Folliets, du chemin des Bottes / chemin des Batterses, la réfection du tapis roulant rue Branly, la reprise des accotements rue Bèche Fève, et divers travaux de voirie, le tout pour un montant de 434 282 € ; l'enfouissement des réseaux sur les rues en réfection pour un montant de 89 027 €. Puis encore, des travaux d'éclairage public, la rénovation des illuminations, des plantations, l'achat d'accessoires de voirie, l'installation de caméras de vidéoprotection, etc...



A la rubrique équipements, dont le montant s'élève à 139 152 €, citons 43 376 € pour de nouveaux équipements à la mairie ; 51 491 € pour les services techniques, où il faut noter l'achat d'un camion ; 15 850 € pour l'achat d'équipements à l'école Jacques Prévert ; des montants moins importants vont à l'équipement de la Police Municipale, à l'EAJE, à l'ALSH, à l'école maternelle, au château de la Sathonette, à la salle des fêtes, etc... Notons que dans cette rubrique figure l'installation de 5 défibrillateurs dans des lieux recevant du public.

C'est, comme vous pouvez-vous en rendre compte, résolument tournée vers l'avenir que la municipalité a débuté cette année 2019, en votant un budget qui laisse une large place aux investissements.

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Robert RESTA comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation.

M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

4.1 Budget principal de la commune.

4.1.1 Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.1.2 Vote des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour 2019.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions.

4.1.3 Budget primitif 2019 - Budget principal de la commune.

Le conseil municipal adopte le budget primitif du service principal de la commune comme ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Investissement	7 987 764,73€	7 987 764,73€
Fonctionnement	10 934 898,53€	10 934 898,53€
TOTAL	18 922 663,26€	18 922 663,26€

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions.

Intervention de J-F. PERNOT.

4.1.4 Subvention de fonctionnement ARTEMIS.

Au titre de l'année 2019, la subvention est maintenue à 200 000 €.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions.

Intervention de J-F. PERNOT.

4.2 Budget annexe de l'assainissement.

4.2.1 Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2.2 Budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 du service annexe de l'assainissement est inscrit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	595 071,54€	595 071,54€
Exploitation	298 775,01€	298 775,01€
TOTAL	893 846,55€	893 846,55€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3 Délibération cadre annuelle pour imputation en investissement des biens meubles inférieurs à 500€.

Imputation en section d'investissement pour l'exercice 2019, des biens meubles dont la valeur est inférieure à 500€ TTC et revêtant un caractère de durabilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. TRAVAUX

5.1 Convention de groupement de commandes voirie, réseaux divers et de signalisation avec la CCMP

Le conseil municipal valide la convention, et désigne deux membres pour siéger au sein de la CAO du groupement de commandes : Titu-

laire : R. RESTA, Suppléant : J-F. PERNOT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1 Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal décide d'approuver le dossier de modification n° 2 du PLU.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et deux abstentions.

6.2 Garantie financière de la commune à Alliad Habitat pour l'acquisition en VEFA de 23 logements-Tranches 1 et 2.

Cette garantie financière a déjà été approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 20 décembre 2018. La délibération a été modifiée sur la forme, à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 contre.

6.3 Convention de groupement de commandes pour l'achat de stationnements de vélos avec la CCMP.

Proposition de groupement de commandes concernant du mobilier urbain de stationnements de vélos.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intervention de J-F. PERNOT.

7. EAU-ASSAINISSEMENT

7.1 Non opposition au transfert de compétence eau potable de la ville vers la CCMP.

Le conseil municipal décide de ne pas s'opposer au transfert de compétence eau potable de la ville vers la CCMP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intervention de R. TURGIS.

7.2 Conventions entre les communes de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost pour la collecte et le rejet des eaux pluviales et des eaux claires.

Dans le cadre de ces conventions, chaque commune est responsable des rejets sur son territoire. L'entretien et le financement sont répartis en fonction des responsabilités de chaque commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. VIE ASSOCIATIVE

8.1 Approbation du nouveau règlement de fonctionnement de la salle des fêtes et de la mise à disposition de matériel auprès des associations de la commune.

Un travail de mise à jour des règlements d'utilisation de la salle des fêtes et de mise à disposition de matériel était nécessaire. De plus, le changement de trésorerie, issu de la fermeture de la trésorerie de Miribel, ne permet plus le dépôt de chèque de caution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Questions des conseillers et informations diverses.

M. le Maire informe les élus qu'il a été contacté par la presse sur la question de la suppression du financement des postes d'éducateurs par le Département. Une réflexion est en cours au regard des traitements non équitables entre les communes du département au sujet de la prévention spécialisée.

La séance est levée à 22h55.

Prochain conseil : jeudi 11 avril 2019

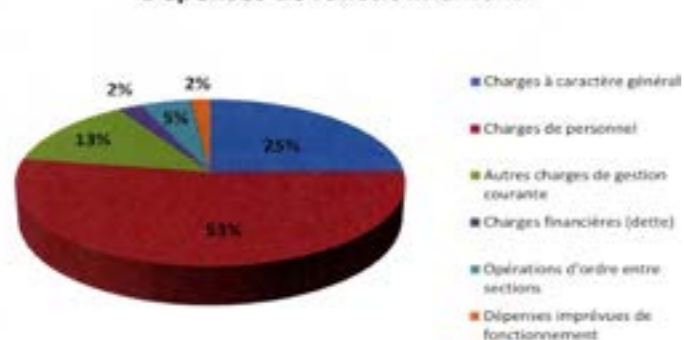
Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez également vous le procurer sur simple demande en mairie.

BUDGET 2019

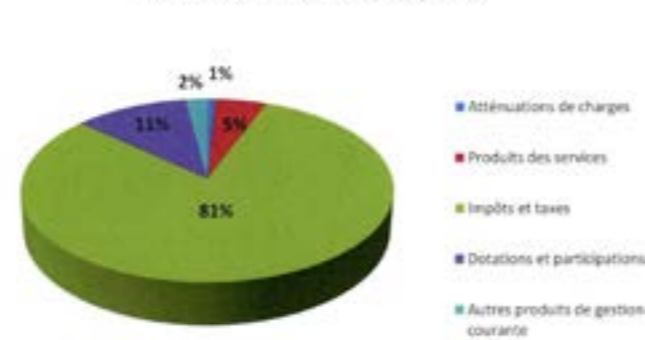
Le budget municipal de l'année 2019 a été voté lors du premier Conseil Municipal de l'année le jeudi 7 Février 2019. Le vote du budget est un moment important dans la vie d'une collectivité, c'est aussi un acte majeur qui va permettre tout au long de l'année de développer et réaliser des projets à destination de l'ensemble des habitants de la commune. Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique de légère relance, aussi bien au niveau international que national. Après deux années 2017 et 2018 qui ont vu une augmentation de la croissance dépasser les 2%, l'année 2019 devrait permettre de stabiliser les dépenses publiques et offrir la possibilité de désendettement annoncé par le gouvernement. Celui-ci a proposé un projet de loi de Finances 2019 fixant 4 axes prioritaires, l'augmentation du pouvoir d'achat (avec la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation, la réduction des cotisations chômage et maladie, et l'exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales), le travail (2.5 milliards d'euros pour la lutte contre le chômage, baisse des impôts sur les sociétés...), la protection (revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés, augmentation des moyens alloués aux armées et à la justice...) et l'avenir (augmentation du budget de l'éducation, transformation en profondeur de l'action publique, développement de la transition écologique...).

Pour cette année, les dotations aux communes et les participations de l'état dans la vie locale sont annoncées comme stables à l'échelle nationale, toutefois, chaque commune n'est pas assurée de percevoir une dotation identique. Pour Saint-Maurice de-Beynost, la baisse des participations de l'état est constante et réelle depuis 5 ans, néanmoins, une gestion rigoureuse et des choix importants faits depuis de nombreuses années ont permis de maintenir un niveau de service et d'investissement de qualité tout en poursuivant le désendettement de la commune (à son plus bas niveau depuis vingt années). Ainsi, une maîtrise de la masse salariale (en très légère baisse cette année), l'optimisation des dépenses à caractère général (contrôle des dépenses sur les fluides par exemple), la réduction importante des charges financières et la stabilité des autres charges de gestion courante ont permis de voter un budget en très légère hausse, permettant ainsi de dégager une capacité d'autofinancement importante et une réserve financière nécessaire à la réalisation des projets d'investissements. Ils sont une priorité pour cette année 2019 (comme évoqué dans le Zoom en page 2) où le Conseil Municipal a fait le choix de voter un budget important permettant la réalisation de plus de 1,65 million d'euros de projet à destination de toute la population (sur un budget réel d'investissement d'un peu plus de 2 millions d'euros). Le budget de fonctionnement avoisine les 11 millions d'euros (dont 4 millions d'euros de dépenses réelles) permettant ainsi de financer les projets d'investissements.

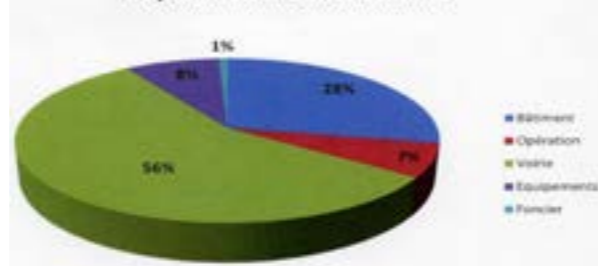
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissements



SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service « Portage de repas à domicile » proposé depuis presque 20 ans par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale, participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes. Il s'adresse aux Mauriciennes et Mauriciens qui, pour des raisons de santé, de handicap, passager ou chronique, ne peuvent assurer eux-mêmes la confection de leur repas. Ils peuvent être commandés au choix, toute l'année, pour le midi et/ou le soir, seulement pour certains jours, ou pour toute la semaine y compris samedis, dimanches et jours fériés. Cette inscription peut être modifiée à tout moment, selon les conditions définies dans le règlement de ce service. Le règlement a d'ailleurs évolué au cours des ans, sa dernière modification a été validée par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 13/02/2019. Les personnes souhaitant bénéficier du portage de repas à domicile doivent s'adresser au CCAS, fournir les éléments administratifs nécessaires à la livraison et à la facturation. Pour tous renseignements, l'accueil de la Mairie et du CCAS sont à votre écoute. Vous trouverez également le nouveau règlement sur le site Internet de la Ville : www.saint-maurice-de-beynost.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé, pour tout électeur non inscrit ou nouvel habitant de la commune. A titre transitoire, pour les scrutins se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1er janvier 2020, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019. Une permanence sera donc assurée le samedi 30 mars matin pour prendre les dernières inscriptions.

CT DOMBES

Le CT Dombes a organisé sa célèbre « Choucroute » le 2 février à la salle des fêtes de St Maurice. Avec 216 convives, le record de participation a été battu et l'ambiance était au rendez-vous. Le président Jean Giroud donnait le ton de la soirée en évoquant de manière humoristique ses discussions avec ses homologues présidents notamment Emmanuel, Nicolas et François. Il a remercié les sponsors, l'ensemble des volontaires organisateurs ainsi que le grand ordonnateur de cette soirée Michel Bertholin. Le spectacle, digne des plus grands cabarets parisiens, s'est déroulé avec des tableaux variés enthousiasmant un public qui a repris en cœur les grands classiques de la chanson française. Après la choucroute, le succès de la tombola a permis à de nombreux convives de gagner l'un des 165 lots offerts par des partenaires locaux et notamment le 1er lot, un séjour en village de vacances. La piste de danse s'est animée sur des tubes de discothèque et des danses plus calmes. Tout le monde est unanime pour recommencer l'année prochaine ! Traditionnellement la choucroute ouvre la saison 2019 qui sera très riche en activités et événements que nous ne manquerons pas de vous faire partager dans les ECHOS. A vos vélos et à bientôt sur les routes !



VERTICAL COTIERE



Le club d'escalade Vertical Côtier a participé au championnat départemental de bloc qui se déroulait le samedi 12 janvier et dimanche 13 janvier à Morez dans le Jura. Quinze compétiteurs ont participé aux épreuves et ont eu l'occasion de faire de belles performances. En effet 8 de nos grimpeurs sont montés sur le podium. En Poussin Adam GRAND décroche la 2ème place ; en Benjamine Charlotte RODRIGUEZ et Doriane AUSSERT montent respectivement sur la 1ère et la 3ème marche ; en Minime Guillaume RODRIGUEZ a atteint la 1ère marche ; En Cadet Jules ROLOT et Guilhem GRIFFOND ont décroché les 1ère et 2ème places et enfin Philippe RODRIGUEZ chez les vétérans a terminé à la 3ème place. Si vous souhaitez découvrir cette activité le club organise des stages ouverts à tous pendant les vacances scolaires.

LES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Les jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Maurice de Beynost organisent leur soirée paëlla avec DJ, le 16 Mars 2019 à la salle des fêtes de St Maurice. Réservations et infos auprès de Guillaume Riberon au 07.85.87.25.33-Venez nombreux.

LE FOYER SAINT MAURICE : MERCI !

Le 26 janvier, vous avez été très nombreux à apporter vêtements chauds, couvertures et divers objets à la collecte organisée au profit de l'association Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Un premier camion de 20 m3 a été rempli dès 11h30 et il a fallu le compléter par un deuxième voyage fait dans la semaine. Alors merci à vous tous : commerçants qui avez accepté de distribuer notre information, journaux et radios qui avez relayé notre message, bénévoles qui avez tenu les permanences, distribué les tracts, et surtout, merci à vous, généreux donateurs, qui avez pensé aux plus pauvres avez démontré que la solidarité n'est pas un vain mot : grâce à vous, certains auront un peu moins froid cet hiver. Dans les temps difficiles que nous vivons, il est réconfortant de voir cette générosité et qu'il est toujours possible, en parodiant une phrase célèbre, de mettre l'amour là où existe l'indifférence. Pour continuer de soutenir les actions de l'association www.fnds.org



TWIRLING BATON



AIN SUD FOOT

LE TRI DES DECHETS

UN COURS SUR LE TRI DES DECHETS POUR LES JOUEURS DE CATEGORIE U9 et U8. Afin de sensibiliser les jeunes au tri des déchets, les ambassadrices de tri ont animé un jeu en questionnant les enfants sur le tri et le recyclage qui permet de diminuer la pollution de la planète et de préserver les ressources naturelles. Pourquoi ? Comment ? Cette opération avait comme objectif la sensibilisation les jeunes joueurs sur l'impact de leurs gestes sur l'environnement et la nécessité de trier afin «de donner une seconde vie» aux déchets.



RECRUTEMENT

Ain Sud Foot recrute des joueuses nées de 2013 à 2005. Pour plus de renseignements contacter Franck Grava au 06 59 23 28 64



RENCONTRE SPORTIVE AU CENTRE PENITENCIER

Plus qu'une rencontre de football, une rencontre humaine. Ce samedi 19 janvier des joueurs d'Ain Sud se sont déplacés pour une rencontre amicale de football au centre pénitencier de Bourg en Bresse, impulsée par Maurice Bourgeon, Président du club. Tihnga a emmené des joueurs U20 et U19 à la rencontre de détenus. Au-delà du match, l'idée est de sensibiliser les jeunes au monde carcéral et à la vie de l'autre côté du mur. Après la visite des quartiers des nouveaux entrants, et la visite d'une cellule, l'équipe Ainsudiste s'est retrou-

vée sur le terrain, face à l'équipe des détenus. Le match s'est déroulé dans une ambiance sportive et sérieuse. Quelques échanges amicaux entre les uns et les autres, de bonnes rigolades parfois, nos joueurs ont donné du plaisir à leur hôtes qui les ont félicités pour leur prestation. Expérience à renouveler car les détenus veulent leur revanche. Merci pour cette belle initiative, et pour nous avoir permis de vivre cette expérience. Le partage ... c'est ce que l'on a vu des 2 côtés du terrain.



NECROLOGIE - ADIEU FRANCOIS ...

François CALARD nous a quittés laissant un grand vide dans la commune et au sein du club sportif de football. Marié à Nadine depuis 1985, ils eurent trois enfants puis la famille s'agrandit avec l'arrivée de petits-enfants (ta joie, ton bonheur). A 15 ans, il rejoint l'Olympique Saint-Maurice, il fut un remarquable attaquant. Durant toute sa carrière, il ne cessa de porter et de promouvoir les couleurs de son club de cœur rouge et noir de l'OSM dont il devint président pendant plusieurs saisons. En 1999, il est à l'initiative de la fusion de plusieurs clubs de la Côtière qui donna naissance à un grand club : AIN SUD FOOT.

A titre posthume il lui a été remis la médaille de la ville des mains de M. Le Maire pour son engagement auprès du club sportif.



LES MATCHES AU FORUM

Dimanche 10 mars 15 heures : Ain Sud 2 reçoit Neuville
Samedi 16 mars 18 heures : Ain Sud 1 reçoit Bourgoin
Dimanche 24 mars 15 heures : Ain Sud 2 reçoit Saint Galmier
Samedi 6 avril 18 heures : Ain Sud 1 reçoit Ytrac
Dimanche 14 avril 15 heures : Ain Sud 2 reçoit Eybens
Samedi 20 avril 18 heures : Ain Sud 1 reçoit Clermont

RECOMPENSES DU CROSS DES PAPILOTES

A l'occasion de l'entraînement de la catégorie U11, les responsables du club de Miribel Côtière Athlétisme ont remis la coupe du club le plus représenté au cross des papillotes du samedi 15 décembre 2018. Bruno TRIAY responsable et les éducateurs ont félicité tous les joueurs des catégories U7, U9, U11 et U13 qui ont participé à cette épreuve. Michelle, Sylvie et Jocelyne de MCA nous ont annoncé une bonne nouvelle : le cross aura bien lieu en DECEMBRE 2019. Comme chaque année la coupe a été offerte au joueur qui a réalisé le meilleur temps. Pour 2018, c'est Maxent PETIT. Bravo et merci à tous les participants et aux dirigeants et bénévoles de MCA pour la parfaite organisation.



OLYMPIQUE BOULES SAINT MAURICE

9 et 10 Mars 2019 Au bouledrome de St Maurice de Beynost

1/8 de finale Samedi 9 Mars de 13h30 à 20h30
OBSM vs Morestel 1
Fontaine vs Vieygy
La brevenne vs Haut Virvrais
Bierre Isere vs Villefranche

1/4 de finale Dimanche 10 Mars de 08h00 à 12h00
Venez nombreux nous encourager !

8 équipes pour 2 places à Eybens

Fédération Française de sport boule
Championnat de France des clubs -18

SOU DES ECOLES

La Super Boum du carnaval organisée par le SOU des écoles aura lieu ce samedi 9 mars de 15h à 17h à la salle des fêtes de Saint Maurice de Beynost. Cette année en exclusivité, le groupe Rock In Chair animera la boum. Merci aux membres du groupe ainsi qu'aux parents bénévoles, sans qui cette fête ne pourrait pas avoir lieu ! Rappelons que le SOU des écoles a eu 125 ans en décembre 2018. Nous sommes la plus ancienne association de notre commune et sommes heureux de participer à son fonctionnement. Le SOU c'est nous, c'est vous, c'est pour eux !



VIE PRATIQUE

80 ANS DE MARIAGE : NOCES DE CHENE

Les doyens de Saint Maurice de Beynost fêtent leurs noces de chêne.

80 ans séparent ces deux photos

Michel Lambrinidis a fêté le 14 novembre dernier ses 106 ans. Né à Leris en Grèce, d'une fratrie de cinq enfants, il arrive en France dans les années 1929 pour rejoindre une partie de sa famille implantée en Rhône-Alpes. Marie Lambrinidis a fêté le 6 juillet 2018 ses 98 ans, née à Salon de Provence. Depuis 80 ans ils coulent des jours heureux à Saint Maurice, lui travailla à l'usine SLSA (Société Lyonnaise de soie Artificielle), puis Cellaphane, aujourd'hui Toray. Il s'impliqua dans la vie de la commune auprès de la clique municipale - la Mauricienne -, à l'OSM - club de football ; surtout il partagea sa passion du jardinage, amoureux de la nature et de son jardin - biologique -. Elle, travailla dans sa petite entreprise de couture, appréciée des mauriciens, elle arrêta son activité pour s'occuper de son foyer et de ses trois enfants.

Leur secret de longévité : - C'est notre famille, nos enfants (Jacques, Emmanuel, Irène), nos sept petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants qui nous entourent de tout leur Amour -.

Nous leur souhaitons un bon anniversaire de mariage

va ta ekatootjoate

GRAND LARGE - BATEAU EVASION

La belle saison est bientôt de retour, et le Bateau l'Evasion avec ! En famille ou entre amis, profitez de nouveau de ses promenades bucoliques sur le bassin du Grand Large. Du 4 Mai au 13 Octobre 2019, embarquez sur les croisières Zenature ou Histoireetpatrimoine à deux pas de Lyon. Un réel succès tant chez les petits que chez les grands, à prix mini : gratuit pour les enfants de moins de 3 ans, 3€ pour les petits de 3 à 12 ans et 8€ pour les plus grands. Aussi, régaliez-vous lors de repas à thème sur l'Evasion pour un moment convivial. Certains dimanches seront privatifs pour voyager culinairement à travers le monde : Espagne, Alsace ou encore au Maroc. Et ce, toujours en navigation et en poésie. Plus d'informations et réservations sur notre site internet : www.lesyachtsdelyon.com ou contactez-nous directement au 0472565123.



AGENDA

Sam. 9 mars 9h30-14h30	ARTEMIS Journée des droits de la femme	Jeu. 28 Mars 9h-19h	Municipalité ARTEMIS La Grande Lessive
Sam. 9 Mars 17h	Sou des écoles Carnaval	Sam. et Dm. 30 et 31 mars	OBSM Grand prix
Dim. 10 Mars 9h	ARTEMIS Rando à Terna	Jeu. 4 Avril 14h-17h	CIDFF ARTEMIS Permanence juridique
Ven. 15 Mars 12h	Club Amitié Loisirs Déjeuner salle des fêtes	Ven. 5 Avril 20h30	ARTEMIS Café Théâtre «Victor Rossi»
Ven. 15 Mars 20h30	ARTEMIS Concert «Fell of Floyd»	Sam. 6 Avril 19h30-23h30	Municipalité-LILO Ainterville
Vend. 22 Mars	CIDFF ARTEMIS Permanence emploi		
Sam. 23 Mars 19h30	Twirling Bâton Soirée Koh-Lanta		

ETAT CIVIL

Naissances	
08/01	Aaron CHASSEPOT
10/01	Adam ACHAÏCHIA
29/01	Kenan FEKA
08/02	Maloya PEGAZ CABIT
08/02	Léo DAUBIGNARD
22/02	Camille BESSON
Mariages	
23/02	Thibault BELVER et Sabrina MEBANNI
Décès	
17/01	Jacqueline HERNANDEZ Vve GRASSI
19/01	Pierre FAVROT
20/01	Kaj Tage DALSBÆK
22/01	Simone STAUFFER Vve DOMMANGET
29/01	Andrée BESSON Vve CHAPUT
04/02	Gertrude ROMERA Vve HERNANDEZ
07/02	Marie CREMILLEUX Vve ROUSSET
18/02	Paulette MERLE Vve GAILLETON

COTIERE AVENIR



L'Association Intermédiaire Les Services de la Côtère recrute

- ✓ **Intervenant(e)s à domicile** (ménage repassage, garde d'enfants de plus de 3 ans, entretien des espaces extérieurs...)
- ✓ **Employé(e)s de ménage**
- ✓ **Agents d'entretien**

CDD mensuels – Horaires variables
Secteur de la Côtère
Postes à pourvoir rapidement
Venez nous rencontrer ou appelez nous

Côtère Avenir
7 avenue des écoles 01700 Saint Maurice de Beynost

04 78 55 57 43

EPIDEMIES HIVERNALES

Afin de limiter la propagation en hiver des infections respiratoires aiguës et de gastro-entérites qui peuvent être responsables de nombreuses hospitalisations chez les personnes fragiles, Santé Publique France rappelle les mesures barrières devant être adoptées pour se protéger et protéger son entourage : 1/ Se laver les mains régulièrement. 2/ Eternuer dans son coude. 3/ Utiliser un mouchoir à usage unique. 4/ Porter un masque jetable lorsque l'on tousse ou éternue. Pour plus d'information : www.santepublique-france.fr ou <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-grippe>

MISSION LOCALE JEUNES-
ARMEE DE TERRE

La Mission locale de la Côtère accueille une fois par mois, sur son site à Miribel, l'adjudant-Chef Tomy CORDIER, pour une présentation des métiers de l'Armée de Terre. Une immersion de 5 jours pour en découvrir les caractéristiques est également proposée (le billet de train, le logement sur place et les repas sont pris en charge). Prochaine date d'intervention de l'adjudant Cordier : Mardi 26 mars à 11h00 à la Mission locale jeunes. Plus de renseignements auprès de la MISSION LOCALE : 65, Rue du Tour à Miribel (A côté de Pôle emploi). Téléphone : 04.72.88.08.88.

PERMANENCE

permanence des adjoints
Sur rendez-vous :

09/03	E. GUILLET Urbanisme
16/03	M. BRUGNOT Finances
23/03	C. CHARTON Sports, associations
30/03	L. EXTIER-PONS Affaires sociales
06/04	Y. ROUX Information et communication

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

8h30 - 12h

14h - 18h30

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h



Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1er nov. au 31 mars

Du lundi au vendredi :
8h-11h45 et 14h00-16h45.

Samedi :

8h00-16h45 sans interruption.

LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

© Directeur de la publication : P. GOUBET

© Ont participé à la rédaction : Y. ROUX et la commission Information-Communication, l'équipe d'ARTEMIS, l'équipe du Club Amitié Loisirs, l'équipe du CSSBF, l'équipe du CT Dombes, l'équipe du Foyer de Saint Maurice, l'équipe de Vertical Côtère, l'équipe du Twirling Bâton, l'équipe des JSP, l'équipe d'Ain Sud Foot, l'équipe du Sou des écoles et l'équipe de l'OBSM

© Mise en page : S. JUBAN

© Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland

© Distribution : équipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

© Tél : 04 78 55 14 08 ©Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr

© Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr